



Taxe d'aménagement pose de fenetre de toit.

Par **roubystephane**, le **08/02/2016** à **22:19**

Bonjour,

Je me permet de vous solliciter pour vous demander un renseignement.

Voila, je souhaite profiter du crédit d'impôt transition energetique de 30 % en faisant poser des Velux et isoler mes combles. Je dois faire une declaration à la mairie. (Dans 3 ou 4 ans je ferais aménager une chambre pour ma fille qui aura besoin d'espace).

Vais je être redevable de la taxe d'aménagement ? En lisant un peu partout je ne sais plus trop....

En vous remerciant d'avance si vous pouviez m'éclairer...

Bien cordialement.

Stephane